

Van: no-reply@crisp.be
Verzonden: vrijdag 5 april 2013 0:31
Aan: Veerle Solia
Onderwerp: CRISP | Nouveautés : "L'harmonisation des délais de préavis"

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)



CRISP Centre de recherche et d'information socio-politiques

Dernière publication Avril 2013

RENCONTRE

A la librairie

Filigranes à Bruxelles

Avenue des Arts, 39-40
1040 Bruxelles ([carte](#))
mercredi 24 avril 2013
18:00 - 19:00

L'harmonisation des délais de préavis

Courrier hebdomadaire n° 2170, par P. Knaepen, 39 p. | 6,90 €



**Fédéralisme et
confédéralisme**
*En présence de Vincent de
Coorebyter et Cédric
Istasse. Présentation par*

Christian Laporte.



ABONNEMENT

Courrier hebdomadaire
40 numéros par an
Version papier et électronique

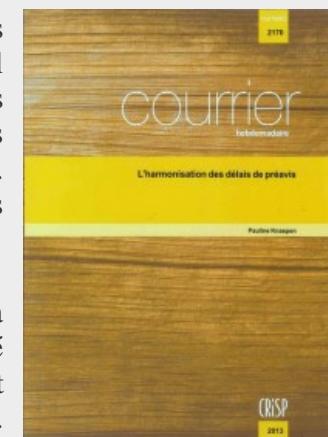


[Commander en ligne](#)

La question de l'harmonisation des statuts des employés et des ouvriers revient régulièrement à l'agenda du gouvernement fédéral ou des interlocuteurs sociaux. Il existe de nombreuses différences entre ces deux statuts : notamment, en cas de préavis, les employés bénéficient d'un délai supérieur à celui qui s'applique aux ouvriers. Née il y a un siècle, cette situation est dénoncée par les syndicats depuis plusieurs décennies.

Depuis quelques années, le dossier a pris une importance accrue. La crise économique a amené tout à la fois à favoriser la compétitivité des entreprises en diminuant le coût du licenciement des employés et à augmenter la protection des ouvriers contre les risques de chômage. Surtout, par son arrêt du 7 juillet 2011, la Cour constitutionnelle a déclaré que la distinction établie en matière de délais de préavis est inconstitutionnelle. Elle a donc enjoint à l'Autorité fédérale d'intervenir, pour le 8 juillet 2013 au plus tard, afin de supprimer toute différence de traitement sur ce point.

Le gouvernement Di Rupo a chargé les interlocuteurs sociaux d'élaborer une proposition de solution. Le processus s'avère complexe, syndicats et organisations patronales défendant des positions antagonistes. En outre, il devra tenir compte de diverses contraintes juridiques et trancher plusieurs débats sensibles, dont celui relatif à une éventuelle extension du régime de protection contre le licenciement abusif.



Pour télécharger notre dépliant 'Dernières parutions - Février 2013' : [cliquez ICI](#)

Vous recevez cette newsletter car vous êtes inscrit(e) à la liste de diffusion du Crisp

Pour vous désabonner de cette liste, suivez [ce lien](#)

Pour mettre vos préférences à jour, suivez [ce lien](#)

Pour transférer ce message à quelqu'un, suivez [ce lien](#)

